

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC9

présenté par

M. Ballard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	5 000 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	5 000 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a vocation à aider à hauteur de 5 millions d'euros, l'action 3 « Langue françaises et langues de France » du « Programme 361 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

La langue française est un élément essentiel de la cohésion sociale et du rayonnement de la francophonie. Nous souhaitons aider d'avantage la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). Cette délégation travaille notamment pour que l'État soit exemplaire dans l'emploi de la langue de la République et nous savons que celui-ci est souvent en proie à l'entrisme de l'écriture inclusive.

De plus la DGLFLF a pour mission de favoriser l'appropriation et la maîtrise de la langue française pour améliorer l'insertion dans la vie sociale, professionnelle et culturelle.

La francophonie est forte de plus de 300 millions de locuteurs, il faut renforcer chez nos concitoyens le sentiment d'appartenance à leur langue, qui est l'un des vecteurs si ce n'est le plus fort, de notre identité.

Notre amendement est gagé sur un retrait de 5 millions d'euros de l'action 1 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » du programme 131 « Création ».